



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>101954</b>	De <b>Mme Michèle Tabarot</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement maternel et primaire	<b>Tête d'analyse</b> >programmes	<b>Analyse</b> > apprentissage de la grammaire. réforme.
Question publiée au JO le : <b>17/01/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'apprentissage de la grammaire au cycle 3. Les nouveaux programmes scolaires, entrés en vigueur à la rentrée de septembre 2016, modifient les méthodes d'apprentissage de la grammaire durant ce cycle. En classe de CM1, les élèves sont désormais appelés à analyser une phrase simple, en identifiant le sujet, et le prédicat, qui apporte une information à propos du sujet. Avant la réforme, les élèves apprenaient à distinguer les compléments d'objet directs et indirects. La maîtrise de cette notion rendait plus facile l'apprentissage de la conjugaison du participe passé. Aussi, elle souhaiterait que la ministre puisse préciser si un suivi spécifique de la mise en œuvre de cette réforme a bien été prévu et si les parlementaires en seront tenus informés.